



CTEC BRECHE — Mise en conformité des branchements d'assainissement

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°2-3

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Réseaux d'assainissement

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Dans l'état des lieux du SAGE, la Béronnelle présente un état mauvais. L'analyse des concentrations de 2000 à 2017 sur les différents paramètres physico-chimiques confirme ces altérations : qualité globalement dégradée sur le bilan oxygène, traduisant des pollutions organiques, ainsi que pour les nutriments. On observe également des pics de phosphore, d'ammonium, de nitrites et de HAP. Ainsi, le diagnostic du SAGE Brèche a mis en évidence une dégradation de la qualité de l'eau de la Béronnelle, liée notamment aux mauvais raccordements des particuliers, établissements publics et activités économiques.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Bailleval, Cauffry, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny

Coordonnées X : sans objet Coordonnées Y : sans objet

Masses d'eau superficielle concernées : FRHR220-H2073000 (ruisseau de la Béronnelle) et FRHR220 (Brèche aval)

AAC / captage(s) concerné (s) : ...



CTEC BRECHE — Mise en conformité des branchements d'assainissement

Objectifs de l'action :

Supprimer les rejets d'eaux usées au milieu naturel, diminuer les eaux claires météoriques dans les réseaux d'eaux usées

Contenu de l'action :

L'ensemble des diagnostics assainissement effectués ces dernières années a permis de mettre en évidence qu'une majorité des non-conformités porte sur le raccordement des eaux pluviales (gouttières, grilles eaux pluviales et trop plein de puisards) au réseau public d'eaux usées. De plus, de nombreuses installations d'assainissement autonomes (fosses septiques et bacs dégraisseurs) sont toujours en place malgré la présence de réseaux de collecte en domaine public. A l'issue de chaque contrôle, un rapport attestant de la conformité ou de la non-conformité de l'installation est envoyé aux propriétaires. En cas de non-conformité ils sont informés des pénalités auxquelles ils peuvent être assujettis s'ils n'effectuent pas, dans un délai de 6 mois, les modifications préconisées par l'agent en charge du contrôle. Ces pénalités correspondent à la majoration de la redevance dans la limite de 100% (article 9 du règlement de service assainissement). La Communauté de Communes du Liancourtois a pour objectif d'inciter les particuliers à respecter les prescriptions du règlement d'assainissement qui visent à répondre aux objectifs de préservation des milieux aquatiques fixées par la Loi sur l'Eau. Dans ce cadre, elle les accompagne en animant des campagnes de mises en conformité et en percevant des aides de l'Agence de l'Eau qui sont reversées aux particuliers.

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif
Nombre de mise en conformité des particuliers	58 / an	58 / an

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **en cours**

Durée prévisionnelle : **6 ans**

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **191 400** Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
191 400	191 400	191 400	191 400	191 400	191 400

Plan de financement prévisionnel par an

Organisme	Montant attendu (en € HT)	%
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	174 000 (estimation de l'enveloppe subventionnable pour les travaux sur domaine privé pour les particuliers : hypothèse 3000 €/brct x 58 branchements annuellement par dépôt de 2 séries)	
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	17 400 (estimation de l'enveloppe subventionnable pour l'aide à l'animation pour les particuliers : hypothèse 300 €/brct x 58 branchements annuellement par dépôt de 2 séries)	
Total	191 400 € HT	



CTEC BRECHE — Mise en conformité des branchements d'assainissement

Autres observations :

L'estimation de l'enveloppe budgétaire indiquée ci-dessus ne tient pas compte de potentiels dépôts de dossiers supplémentaires alloués pour des industriels ou/et établissements publics (école, mairie, ...).

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : Communauté de communes du Liancourtois

Adresse : 1 rue de Nogent Code postal : 60290 Ville : LAIGNEVILLE

N° SIRET : 24600012900055

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Emilie Gallé

Qualité : Responsable eau potable et assainissement

Téléphone : 03 44 73 89 10 Adresse mail : e.galle@ccl-valleedoree.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES :

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : ...